

LYON, le 1.<sup>er</sup> Octobre 1808.

Messieurs V.<sup>ve</sup> Guérin & fils



Lyon

NOTRE sieur François *Debard* désirant se retirer entièrement des affaires, et notre Société ayant été dissoute le 30 septembre expiré, nous avons l'avantage de vous faire part que notre Raison de commerce de *Debard, Theoleyre et Dutillieu*, ne subsiste plus, à compter dudit jour 30 septembre, si ce n'est pour la liquidation, dont demeurent chargés nos sieurs *Dutillieu et Theoleyre*; veuillez vous entendre avec eux pour tous les objets qui y ont rapport.

Nous vous remercions de la confiance dont vous avez bien voulu nous honorer; nous en réclamons la continuation en faveur de nos successeurs, dont vous avez ci-après la Circulaire.

Nous avons l'honneur de vous saluer.

*Debard Theoleyre & Dutillieu*